

République Française

Département d'Indre-et-Loire

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine**

ARRETE N°2024/05

Objet : ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE 2023/35 CESSION BUS 286

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération C 23/05/04 du Comité syndical en date du 30 Mai 2023 accordant délégations d'attributions du Comité syndical au Président et au Bureau,

Vu l'arrêté de cession 2023/35 portant cession d'autobus,

Vu l'arrêté de cession 2023/37 portant modification de l'arrêté de cession 2023/35 cession bus 287,

Vu l'arrêté de cession 2024/04 portant modification de l'arrêté de cession 2023/35 cession bus 291,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté 2023/35 afin de mettre à jour la liste des autobus cédés,

CONSIDERANT que six (6) autobus acquis en 2007 pour faire fonctionner le service de transport urbain Fil Bleu, gérés par Kéolis Tours, doivent être réformés compte tenu de leur vétusté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté 2023/35 est ainsi modifié :

Considérant qu'un (1) autobus parmi les six (6) de la liste initiale ci-dessous a été cédé pour destruction à titre onéreux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de châssis
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	286	CK 570 NC	YE232002B36D63578
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	287	BZ 003 XN	YE232002B36D63578
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	291	CL 006 VD	YE232002B36D63597
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	292	CD 219 GN	YE232002B36D63598
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	293	CD 166 GN	YE232002B36D63599
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	294	CD 079 GN	YE232002B36D63600

Vu l'offre de l'entreprise MENUT, en date du 31 décembre 2023, pour l'acquisition et la destruction d'un autobus désigné ci-dessous pour un montant de 115 € H.T. la tonne,

Vu le relevé d'achat de l'entreprise MENUT pour le poids de 11.180 tonnes,

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de châssis
Vanhool	A330 New E4	Standard	2007	286	CK 570 NC	YE232002B36D63578

Le prix total de cette vente s'élève donc à 1 285.70 € net de taxes (115 € X 11.180 tonnes)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le

06 FEV. 2024



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.